Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Le mot de l’avenir
26 mars 1882

extrait le 11 novembre 2026 d’*Archives autonomies*, tiré du n°7 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l’histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com

Le mot de l’avenir

Le Droit social

26 mars 1882

La célébration de l'anniversaire du 18 mars, par des banquets, des réunions, nous montre une fois de plus, la nécessité de bien définir ce que veulent les révolutionnaires. Jusqu'aujourd'hui l'anniversaire de la Commune n'était guère célébré que par quelques révolutionnaires convaincus. Le cri de vive la Commune, personnifiait l'esprit de révolte d'abord, de justice ensuite, comme le mot République, il a épouvanté la bourgeoisie qui le prenait comme un cri de revendication.

Aujourd'hui, à Paris, Lyon, Marseille, Cette, St-Étienne, c'est à qui fêtera la Commune de Paris et, fait digne de remarque, ce sont les simples radicaux, voire même opportunistes, qui mettent le plus d'enthousiasme à célébrer cette date révolutionnaire.

Faut-il voir dans cette conversion de la part des radicaux, un pas de fait par eux, vers la révolution, ou au contraire, n'y reconnaître qu'une conséquence naturelle de ce qui se produit sur tous les faits, sur tous les mots, quand ils sont compris et appréciés à leur juste valeur.

Pour nous, nous partageons cette manière de voir, le mot République épouvantait la bourgeoisie, car elle croyait que la liberté et l'égalité qui étaient la devise républicaine, ne pouvaient se séparer de la République et elle entrevoyait la perte de ses privilèges, politiques ou économiques ; la tentative de 48 et surtout l'application de cette forme du gouvernement depuis 10 ans, leur a démontré que leurs privilèges étaient sauvegardés aussi bien par la République, que par les autres gouvernements, de là, le républicanisme de la bourgeoisie actuelle, qui entraîne avec elle la masse ouvrière qui jusqu'à aujourd'hui a toujours été du côté de ceux qui leur permettent de vivre, en les occupant, même en les exploitant. L'acceptation du mot Commune par les radicaux, dérive à peu près des mêmes motifs. C'est-à-dire que la bourgeoisie radicale, tout en traitant les Communards de coquins, de bandits, reconnaît qu'ils ont conservé intacts ses capitaux et ses propriétés ; d'autre part, un grand nombre de ceux qui ont combattu pour elle se trouvent aujourd'hui dans les rangs de la bourgeoisie, prêts à fusiller les prolétaires qui porteraient atteinte au droit de propriété ; pour ces raisons, le mot Commune, comme le mot Répu-

blique, a perdu sa signification égalitaire. Jusqu'à aujourd'hui Vive la Commune ! était un cri de revendication, dans deux ou trois ans il sera aussi banal que le cri de Vive la République !

Un seul mot parmi tous ceux qui peuvent servir de programme peut, suivant nous, conserver intacte sa signification égalitaire.

C'est le mot ANARCHIE !

Et cela pour plusieurs raisons, dont une surtout est indiscutable.

De la part de tous les gouvernants ANARCHIE est sinonyme de DÉSORDRE et il aura toujours cette signification pour eux car dans le cas contraire, en prenant le mot tel qu'il est accepté par les anarchistes, c'est-à-dire sans autorité, ce serait se déclarer inutiles et les fonctions qu'ils remplissent sont trop rétribuées pour qu'ils puissent convenir qu'il faut les suprimer.

D'autre part, en étant sinonyme de sans autorité ou sans maître, il entraîne avec lui la destruction de Dieu qui est une autorité spirituelle, du droit de propriété qui est une autorité matérielle.

Pour ces raisons, gouvernants, clergé et propriétaires ne seront jamais anarchistes. C'est une raison pour que les travailleurs le soient.

Le mot ANARCHIE est donc le mot de l'avenir comme République est le mot du passé et Commune le mot du présent.

Afin de bien convaincre nos lecteurs que l'appréciation que nous faisons du mot ANARCHIE n'est pas de notre invention, nous donnons l'appréciation des divers dictionnaires français :

> ACADÉMIE. — ANARCHIE, état d'un peuple qui n'a plus ni chef, ni autorité à laquelle il obéisse.
>
> LITTRÉ. — ANARCHIE, absence de gouvernement.
>
> LAROUSSE. — ANARCHIE, état d'un peuple qui n'a plus de chef, plus d'autorité à laquelle il obéisse, où le pouvoir gouvernemental est suprimé ou suspendu.
>
> DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION. — M. Proudhon a donné le nom paradoxal en apparence d'anarchie à une théorie socialiste qui repose sur l'idée de contrat, substituée à l'idée d'autorité.

Il faut bien comprendre que l'anarchie de Proudhon n'a rien de commun avec celle qui est sinonyme de désordre.

Sous ce titre, le célèbre penseur nous présente une organisation de la société où la politique se trouve absorbée dans l'économie sociale et le gouvernement dans l'administration, où la justice commutative s'étendant à tous les faits sociaux et produisant toutes ses conséquences, réalise l'ordre par la liberté même et remplace complètement le régime féodal, gouvernemental, militaire.

Les doctrines anarchistes sont par goût destructives de tout ordre établi.

Leur seul défaut aux yeux de leurs ennemis est d'ébranler trop fortement ce qui est l'ordre existant.

MAURICE LACHATRE. — ANARCHISTE, partisan d'un système politique dans lequel la société se gouvernerait par elle-même, sans délégation de pouvoir.